|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 2-3

[4 Département juridique 3](#_Toc7774929)-4

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel janvier 2025**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* Le 14/01/2025, quatre présumés trafiquants ont été interpellés à Lambaréné avec 10 pointes d’ivoire et une peau de panthère.
* Le 23/01/2025, deux présumés trafiquants ont été arrêtés en possession de 4 pointes d’ivoire à Makokou
* Plusieurs rencontres importantes ont été organisées avec les partenaires institutionnels de Conservation Justice

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 5 |
| Investigations ayant mené à une opération | 2 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 7 |

Les investigations ont été réalisées dans les provinces du pays, à savoir : le Moyen-Ogooué à Lambaréné, dans l’Ogooué-Ivindo à Makokou et dans le Woleu-Ntem.

Au total, quatre missions ont été organisées et sept trafiquants ont été identifiés. Six d’entre eux ont été interpelés.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 2 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 6 |

Le projet a enregistré deux opérations ce mois de janvier : Une opération réalisée le 14 janvier 2025 ayant conduit à l’arrestation de 4 quatre trafiquants à Lambaréné et une autre opération menée le 23 janvier 2025 à Makokou avec l’arrestation de deux trafiquants.

**Opération du 14 janvier 2025**

C’est grâce à une information reçue d’une source sûre relative au trafic de trophées d’espèces intégralement protégées qu’une équipe composée d’agents des Eaux et Forêts et d’éléments de la Police des Investigations Judiciaires de Lambaréné s’est rendue sur le lieu indiqué afin d’appréhender les personnes soupçonnées.

 Le nommé Prephanie OGOULA sera interpelé alors qu’il tentait de vendre dix (10) pointes pesant 42,2 kg d’ivoire dans une chambre d’hôtel à Lambaréné. Dans la foulé, MIHINDOU MASSANDE Loic, qui a transporté les ivoires et attendait l’argent de la course et MOUBEKI NDAKI qui faisait le guet devant l’hôtel ont été arrêtés.

Interrogé, Prephanie OGOULA a dit être propriétaire de la peau de panthère mais que les ivoires appartiennent à deux autres personnes à savoir MOUKAGA Landry et NGUILOU Michel. Ils seront interpelés. Interrogés à son tour, NGUILOU Michel désignera MOUKAGNI Dieudonné comme propriétaire de plusieurs pointes d’ivoire dans le lot. Ce dernier sera également interpelé.

**Opération du 23 janvier 2025**

C’est à la faveur d’une information reçue d’une source sûre relative au trafic de trophées d’espèces intégralement protégées qu’une équipe composée d’agents de la Police Judiciaire à compétence spéciale des Eaux et Forêts et d’éléments de la Police des Investigations Judiciaires de Makokou s’est rendue sur le lieu indiqué afin d’appréhender les personnes soupçonnées. Les nommés MVELE EKANG Francky et NNOH BITEGHE Arnauld seront interpelés alors qu’ils tentaient de vendre quatre (04) pointes d’ivoire dans la ville de Makokou. Ils ont été conduits dans les locaux de la Police Judiciaire pour la suite de la procédure.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 01 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 02 |

Au cours de ce mois de janvier, une seule affaire liée au trafic de faune est passée devant la chambre correctionnelle spécialisée de la Cour d’appel Judiciaire de Première Instance de Libreville. Il s’agit d’une affaire en délibéré.

**Affaire MINISTERE PUBLIC ET EAUX ET FORETS C/ ADJENDJA Arsène et RAYIMBI Jean Hugues**

Le 25 octobre 2023 à Port Gentil, les nommés ADJENDJA Arsène Gaëtan **et** RAYIMBI Jean-Huguesont été interpelés avec deux (02) pointes entières d’ivoire d’éléphant. Le 30 octobre 2023, ils ont été déférés au parquet de la République.

Le vendredi 1er décembre 2023, le Tribunal de Première Instance de Libreville, avait condamné les deux prévenus à 24 mois de prison, dont 10 avec sursis. Ces derniers ont fait appel pour une audience programmée en date du 10 janvier 2025.

Le 10 janvier 2025, l’avocat de l’administration des Eaux et Forêts a fait savoir au juge, au cours de l’audience, que les 24 mois de prison, dont 10 avec sursis, paraissaient comme une peine indulgente. De plus, l’avocat avait exprimé son étonnement sur le fait que la partie appelante ne soit pas présentée à l'audience alors que c'est elle qui a interjeté appel et s'est faite représenter par son conseil. Ce constat a poussé les juges à programmer un délibéré en date du 24 janvier 2025**.**

Le 24 janvier 2025, l’affaire n’a pas pu être vidée en raison du mouvement de grève au tribunal de Libreville.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visite de prison au cours de ce mois de janvier.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 24 |
| Télévision | 03 |
| Internet | 17 |
| Presse écrite | 02 |
| Radio | 02 |

Au cours du mois de janvier 2025, 24 pièces médiatiques ont été publiées dans les médias. Celles-ci ont porté sur l’arrestation à Lambaréné, dans la province du Moyen-Ogooué, de quatre présumés trafiquants de faune avec en leur possession, dix pointes d’ivoire entiers et une peau de panthère.

# Relations extérieures

**Indicateur :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 52 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 39 |
| Collaboration sur affaires | 13 |

Durant le mois de janvier de nombreuses rencontres avec les autorités et partenaires ont eu lieu.

**Estuaire (13)**

Le 07 janvier 2025, le Coordonnateur des activités a rencontré et tenu une séance de travail avec les agents d’Afripol et de la DGFAP au Ministère des Eaux et Forêts.

Le 09 janvier 2025, les Coordonnateurs des activités ont rencontré les membres de Afripol à la Police Judiciaire de Libreville pour un entretien et partage de d'informations sur les aspects de trafic de faune et renforcer la collaboration.

Le 21 janvier 2025, le coordonnateur des activités adjoint a rencontré le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage au Ministère des Eaux et Forêts.

**Moyen-Ogooué (3)**

Dans le cadre de la préparation et la réalisation d’une opération, l’équipe de la mission CJ a rencontré le Procureur de Lambaréné, le chef d’antenne par intérim de la police judiciaire et le Directeur Provincial des Eaux et Forêts les 13 et 17 janvier 2025.

**Ogooué Ivindo (9)**

Les 25 et 26 janvier 2025, le Coordonnateur des activités adjoint a rencontré le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Mékambo et le responsable de l’association ACOSAH.

Le 27 janvier 2025, le coordonnateur des activités adjoint a également rencontré plusieurs autorités de la ville de Makokou : Le Chef de brigade par intérim de la brigade de gendarmerie centre de Makokou, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, les conservateurs des parcs de l’ivindo et Mwagna, le Chef d’antenne de la DGR, le Chef d’antenne du B2 et le Chef d’antenne de la Police Judiciaire.

**Ogooué-Lolo (9)**

Entre le 10, 14,21 et 27 janvier 2025, le juriste a rencontré à plusieurs reprises le Chef de Brigade faune de Ndangui dans le cadre des activités de la Brigade. Il a rencontré aussi à plusieurs reprises l’équipe d’installation de clôtures électriques mobiles du partenaire Space for giants et les autorités locales de Koula-Moutou, Lastoursville, Franceville et Moanda

**Haut-Ogooué (18)**

Entre le 09 et le 27 janvier 2025, le juriste a rencontré plusieurs autorités et partenaire de la brigade faune de Botosso

Le 09 janvier 2025, le juriste a rencontré le Directeur du parc de la Lékédi, le chef de cantonnement des eaux et forêts de Bakoumba, les responsables de GAW, le Chef de cantonnement de Moanda et le chef de brigade de Bakoumba.

Le 13 janvier, le juriste a rencontré le chef départemental de la DGDI et le préfet.

La 14 janvier, rencontre avec les autorités administratives et judiciaires de Franceville.

Du 22 au 27 janvier 2025, civilités aux autorités de Koula-Moutou et Lastoursville : Préfet, DP, CC, Tribunal, PJ et DGR.

# Conclusion

Ce mois, les équipes ont appuyé deux opérations à Lambaréné et Port-Gentil, permettant l’arrestation de 6 présumés trafiquants et la saisie de 14 pointes d’ivoire et une peau de panthère.

Au tribunal, une seule affaire a été traitée, dont l’issue n’est pas encore connue à cause d’un mouvement de grève des magistrats.

Les équipes ont particulièrement travaillé au renforcement avec les partenaires, à travers plus d’une cinquantaine de rencontres dans tout le pays.